Syndicat mixte

S/PREFECTURE D'ARLES
13 AVR. 2017
ARRIVEE

COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2017

2017.011 : BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Nombre de conseillers en exercice : 37 sièges

Présents : 29 présents
Suppléants : 9
Absents : 17
Procurations : 6
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents :
ACCM : Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Madame Nora MAKHLOUF-MEBAREK (suppléante), Monsieur David GRZYB, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Gilles AYME, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Roger de MURCIA (suppléant), Monsieur Dominique TEXIER,
TPA : Monsieur Jean-Pierre ENJOLRAS (suppléant), Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant), Madame Frédérique MARES (suppléant), Monsieur Guy ROBERT, Monsieur Alain JOUVAL (suppléant), Monsieur Luc AGOSTINI,
CCVBA : Monsieur Michel FENARD, Madame Pascale ALBERTOS (suppléante), Monsieur Laurent GESLIN, Monsieur Jack SAUTEL, Madame Alice ROGIERO, Monsieur Benoit VENNIN (suppléant), Monsieur Jean MANGION.

Etaient excusés :
ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Christian MOURISARD, Monsieur Nicolas JUAN, Monsieur Roland CHASSAIN,
TPA : Monsieur Jean-Louis ICHARTEL, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Joël SUPPO, Monsieur Maurice BRES, Monsieur Georges JULLIEN, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Marc Martin TEISSERE, Monsieur Jean-Louis LEPIAN,
CCVBA : Monsieur Régis GATTI, Monsieur René FONTES, Monsieur Guy FRUSTIE, Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI,

Avaient donné procuration :
Monsieur René FONTES à Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean-Marc MARTIN TEISSERE à Monsieur Max GILLES, Monsieur Maurice BRES à Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Hervé CHERUBINI à Monsieur Jean MANGION, Monsieur Georges JULLIEN à Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Jean-Louis LEPIAN à Monsieur Guy ROBERT,

Monsieur Laurent GESLIN est désigné secrétaire de la séance.

°_°_°_°_°_°_°_°_°_°_°_

Rapporteur : Michel FENARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31, l'assemblée délibérante entend, débat et arrêté le Compte de gestion du comptable ;
Considérant l'adoption du Compte Administratif 2015 lors de la même séance du conseil syndical,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de gestion du receveur de la Trésorerie d'Arles Municipale et du Compte Administratif du Président ;

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 – ADOPTER le compte de gestion du receveur arrêté pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

Syndicat mixte du Pays d'Arles
BP 90196
13637 ARLES cedex